

SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre le treize février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, LACOSTE Pierre, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, BONNET Dominique, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absent excusé : Néant

Secrétaire : BROUXEL Claire

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire demande si des observations ou modifications sont à apporter au compte rendu de la séance du 17 janvier 2024. Aucune modification d'écriture n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal est invité à signer le procès-verbal.

Délibération 2024-005 : Vote du compte administratif 2023

L'an deux mille vingt-trois le treize février à 20 h 30 le Conseil Municipal de la Commune de Vitrac s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Pierre LACOSTE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de **l'exercice 2023**, dressé par Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		37 915.10		1813.60		39 728.70
Opérations de l'exercice	214 606.03	603 611.73	300 606.70	403 668.93	515 212.73	1 007 280.66
TOTAUX	214 606.03	641 526.83	300 606.70	405 482.53	515 212.73	1 047 009.36
Résultat de clôture		426 920.80		104 875.83		531 796.63
Restes à réaliser de 2023	787 449.82	353 961.83				
TOTAUX CUMULES	787 449.82	780 882.63		104 875.83	787 449.82	885 558.46
RESULTAT DEFINITIF	6 567.19			104 875.83		98 308.64

2 – Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2024-006 : Vote du Compte de Gestion de la Commune de VITRAC – Année 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme BOUQUIER Marie-Paule, Maire.

Après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif **de l'exercice 2023**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023**, y compris la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour **l'exercice 2023** par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 2024-007 : Affectation du résultat de Fonctionnement

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de	104 875.83 €
- un excédent d'Investissement de	6 567.19 €

RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 : EXCEDENT	98 308.64 €
A) EXCEDENT AU 31/12/2023 Affectation obligatoire A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	104 875.83 €
A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit :	6 567.19 €
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	98 308.64 €
A) DEFICIT AU 31/12/2023 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Excédent disponible (voir A – solde disponible)	

- Acceptent à l'unanimité.

Recrutement Adjoint-technique : Il y a eu 5 candidatures, dont 2 proposées par le Centre de Gestion d'Aurillac. Tous les candidats ont été reçus en entretien le 26 janvier 2024, par le jury composé de Madame le Maire, différents élus et Madame BONNET, responsable des ressources humaines du Centre de Gestion d'Aurillac. Deux personnes ont été retenues et revues en entretien individuel le 11 février 2024 avec le jury. Le choix s'est donc fait pour l'une de ces deux personnes, qui réside sur la commune. Elle est en reconversion professionnelle et est très motivée. Un élu rappelle que lors de son entretien, cette personne semblait honnête, cohérente et disait savoir manipuler l'outillage nécessaire à l'entretien de la commune. L'embauche de ce nouvel agent se fera au 1^{er} avril 2024 pour un tuilage avec l'agent communal déjà en place jusqu'au 30 juin 2024.

Travaux en cours :

- **La salle polyvalente et la halle couverte** :
 - Sablage des poutres de la salle polyvalente : A la suite de l'enlèvement du plafond de la salle polyvalente, il a été proposé par les élus d'effectuer le sablage des poutres apparentes de la charpente afin de retrouver une uniformité dans les couleurs. Un devis a été fait par l'entreprise ROQUES à hauteur de 9 000.00 € TTC. L'entreprise pourrait intervenir en semaine 8, soit la semaine du 19 février 2024. Madame Marie Paule BOUQUIER, le Maire, donne son avis précisant qu'il est préférable d'effectuer ces travaux dès maintenant car d'autres travaux de désamiantage sont prévus pour 3 semaines, (en semaine 10, soit le 4 mars 2024), et monopoliseront donc entièrement la salle polyvalente. Monsieur Pierre LACOSTE, premier adjoint, est du même avis, une solution d'uniformisation étant de toute façon nécessaire, l'option de peindre ces

poutres pourrait être plus onéreuse et avoir un rendu moins naturel. Le sablage est donc retenu à l'unanimité des membres présents

- La dalle : Elle devrait être coulée le lundi 19 février 2024. Dans la nuit du lundi 19 et du mardi 20 février 2024, le lissage de cette dalle se fera par l'utilisation d'un « hélicoptère », outillage spécifique à cette procédure, qui devrait être bruyante. La finition de la dalle (sablage)devra être sélectionnée parmi différents essais qui seront fait par Cantal Construction, pour se rendre compte du rendu final.
- La charpente de la Halle Couverte : Elle se fera en douglas avec une volige en peuplier, par l'entreprise LHERITIER et devrait commencer début avril 2024. En amont de ces travaux l'entreprise ROQUES traitera les éléments de la volige en atelier.
- Les fenêtres de la salle polyvalente : Il a été relevé un problème de fabrication par le menuisier. Trois fenêtres auraient dû être remplacées par une seule et même fenêtre fixe. Cependant un quiproquo entre fabricant, menuisier et architecte aurait engendré la fabrication de six petites fenêtres fixes. Les élus interpellent Madame le Maire sur la non-visibilité des devis et donc un contrôle de leur part impossible.

Madame le Maire rappelle que les réunions de chantier se font tous les jeudis matin et sont ouvertes à tous les élus. Toutes les personnes présentes au Conseil Municipal et ayant visité la salle polyvalente avec la charpente à nue, sont satisfaits du résultat et se projettent déjà dans un lieu agréable et avec une belle unité.

- Le réseau d'eau : Il y a une grande insatisfaction du programme de télésurveillance mis en place, qui ne fonctionne pas. Un nouveau bon de commande est en attente mais les élus souhaitent que soit en premier lieu rectifié les désagréments rencontrés. Monsieur Pierre LACOSTE, premier adjoint, précise qu'il s'agit d'un problème de connexion en 4G et qu'après échanges avec la société, il faudrait implanter des antennes relais à plusieurs endroits du territoire pour obtenir une meilleure connexion. Une visite de ACTEMIUM, la société qui a effectué les travaux de télésurveillance, est prévue le 27 février 2024.

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du jeudi 8 février :

- Madame Marie Paule BOUQUIER, le Maire, et Madame Claire BOUXEL, secrétaire, étaient présentes lors de ce conseil d'école pour représenter la commune de Vitrac.
- L'effectif de septembre 2024 serait de 38 élèves, de 48 élèves pour la rentrée 2026, ce qui présage un maintien des postes de professeurs des écoles sur les communes de Marcolès et Vitrac. L'organisation entre l'école de Vitrac et l'école de Marcolès pour la rentrée 2024 n'a pas été évoquée par les professeurs d'école. Ils n'ont pas encore acté une nouvelle organisation pédagogique qui devrait être prévue pour 3 ans.
- Il y a un nouvel élève depuis ce lundi 12 février, l'effectif passe donc de 13 à 14 élèves à Vitrac.
- Le voyage scolaire à Clermont Ferrand pour le festival du court métrage et autres visites, s'est très bien déroulé autant pour les petits que pour les grands.
- En question diverses, il a été rappelé le problème de parking pour l'école de Marcolès, ainsi que les vitesses de circulation trop élevées devant celle-ci.
- Plusieurs projets pédagogiques sont en cours pour la période scolaire restante :
 - Présence architecte sur le thème de l'habitat dans le monde et carte postale sonore pour les CP CE1 et CE2 à Vitrac
 - La visite du château de Polminhac sur le thème des princesses et princes pour les maternelles s à Marcolès ;
 - Pour les CM1 et CM2 projet pédagogique en lien avec des artistes présents aux Ecuries à Aurillac (salle d'exposition)

- Monsieur Yoann BAC, directeur de l'école de Vitrac, a remercié la commune de Vitrac pour son investissement et son implication dans la vie scolaire, pour les TAP et la cantine.
- A la suite de la réception d'une facture de 500,00 € de la maire d'Aurillac pour les frais relatifs à une dérogation scolaire de deux enfants dont la maman habite sur la commune de Vitrac. Toutefois ces deux enfants sont placés en famille d'accueil et ne résident donc pas à Vitrac. Madame le Maire a rédigé une requête auprès de la mairie d'Aurillac afin d'expliquer la situation et d'être exonérée de cette charge.

Questions diverses :

- Bulletin municipal : Envoi du travail de rédaction il y a une dizaine de jours, à l'imprimerie qui doit transmettre un « Bon à Tirer », pour relecture avant impression. La distribution par les élus est souhaitée comme chaque année.
- Organisation Nationale des Forêts : Des coupes de bois sont prévues cette année sur la commune et devraient générer 20 574.00 € de recettes encaissables sur deux exercices, 2024 et 2025.
- TERANA : Les dernières analyses effectuées présentent une qualité satisfaisante de l'eau.
- Entente Intercommunal Gestion de l'Eau Potable et d'Assainissement sur le secteur central de la Châtaigneraie Cantalienne : Une réunion est prévue le 4 mars 2024 à 20h30 à Saint Mamet pour échanger sur tous les sujets relatifs à la création du nouveau syndicat.
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Une réunion est prévue le 14 février. Une lenteur administrative de ce projet est ressentie par les élus.
- Travaux communaux : Projet de mise en place de 2 compteurs d'eau, l'un pour un changement d'emplacement, et l'autre pour une nouvelle implantation de maison suite au dépôt d'un permis de construire.
- Les Serieys : Le courrier d'un administré a été réceptionné par Madame le Maire pour faire sortir de « zone blanche » le hameau du « Serieys. »
- Cantal Habitat : Un bail emphytéotique de trois ans est établi avec Cantal Habitat pour la Maison Serieys et court jusqu'en avril 2024. Une délibération est à envisager pour une prolongation de ce bail jusqu'en 2028. Cantal Habitat va initier le contrôle énergétique des appartements loués.
- Assemblée Générale de l'association Culture et Patrimoine : Elle s'est tenue le 7 février 2024. Le bureau est renouvelé. La manifestation « Troupeau de Bâches » est maintenue pour l'année 2024. Cependant le vide grenier organisé à la fête du village est annulé par manque de bénévoles. Il est reporté au printemps et envisagé sur le terrain de foot. Madame le Maire propose de le faire sur le nouveau terrain acquis dans le bourg de la commune. Un projet de lanternes fleuries sera également mis en place pendant l'exposition « Troupeau de Bâches ».
- Assemblée Générale du Comité des Fêtes : Elle s'est tenue le 9 février 2024. L'association a un déficit de 643.00 € sur la manifestation « Nuit du Drat » qui est

reconduite le 1^{er} juin 2024 ; et est en excédent de 1 000.00 € sur la fête du Village malgré le temps pluvieux et frais.

- Assemblée Générale du Crédit Agricole : Aucun élu n'est disponible pour s'y rendre.
- Mission d'Assistance de la Gestion de l'Eau : Le Conseil Départemental nous fait part de l'impossibilité de prendre des mesures sur le captage de Fontange, la hauteur de l'eau ne permettant pas de réaliser des mesures fiables.
- Karcher : La société a été livrée lundi 12 février, il sera récupéré dans la semaine par l'agent communal.
- Elagage : L'entreprise de Monsieur LAC, qui effectue l'élagage dans la commune, est en vente. Il souhaite que le contrat soit maintenu avec son repreneur. Cependant si l'entreprise est rachetée une nouvelle délibération sera à prendre pour l'attribution du marché.
- Tracteur : La facture des pneus du tracteur est toujours en attente. Il doit y apparaître l'achat des nouveaux pneus et la reprise des anciens.
- Eclairage Public : Le secteur de la Virade à Enfloris est une nouvelle fois impacté par des coupures de l'éclairage public.
- Achat terrain : Madame le Maire a signé l'achat du terrain situé dans le bourg de la commune pour un montant de 20 150,00 €, avec des frais de notaire à hauteur de 1 287.65 €.
- Conseil d'Administration de l'ADMR de l'Enseigne : La commission « Traitement des Déchets » de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie a réuni les associations ADMR et ASED, afin d'évoquer le portage des poubelles des personnes bénéficiaires, par les Aides à Domicile. Madame Nicole MURATET signale à Madame le maire que ce n'est pas envisageable et demande ce qu'il est possible de faire. Madame le Maire pense qu'il faut saisir la Commission Solidarité.
- Assemblée Générale de Cantal Ingénierie & Territoire : Elle doit se tenir le vendredi 8 mars 2024. Monsieur Pierre LACOSTE, représentant de la commune, est absent. Il faut prévoir l'envoi d'un pouvoir décisionnel.

Prochaine réunion :

- Mardi 26 mars 2024 à 18h : Conseil Municipal « Vote du Budget Primitif »

Fin de séance. : 22h40

- **SIGNATURES**

BOUQUIER Marie-Paule	
LACOSTE Pierre	
PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BONNET Dominique	
BILBAUT Suzanne	
DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	